

Réf. :

Lille, le 12/11/2020

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau, Nature et Territoires
Unité Biodiversité

Courriel : ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr

Motifs de la décision constituée par l'arrêté portant application du schéma départemental de gestion cynégétique pour le département du Nord 2021-2027

En application de l'article L.425-1 du code de l'environnement, le préfet approuve le schéma départemental de gestion cynégétique élaboré par la fédération départementale des chasseurs.

Le Schéma départemental de gestion cynégétique du département du Nord approuvé par arrêté du 12 mars 2015 a été mis en révision en 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.425-2 du code de l'environnement, y figurent notamment les dispositions relatives aux plans de chasse et plans de gestion, les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Selon les attendus de l'article L.420-1 du code de l'environnement, ce document concourt effectivement à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats et à l'atteinte de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique notamment par l'encadrement des pratiques d'agraineage pour lesquelles quelques modifications sont proposées.

A l'issue d'une large consultation à laquelle ont été associés les multiples acteurs du territoire rural (chambre d'agriculture, propriétaires fonciers et forestiers publics et privés, associations de protection de la nature), le projet final a été soumis à l'examen de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) qui s'est réuni par voie électronique du 4 au 6 novembre 2020.

Les observations à l'issue de cette commission portent essentiellement sur la gestion du cerf et la pratique de l'agraineage du sanglier.

Conformément au code de l'environnement et notamment à son article R.333-15, le projet a été soumis à l'avis du syndicat mixte de gestion des Parcs Naturels Régionaux. Les PNR Scarpe Escaut et de l'Avesnois se sont prononcés sur ce schéma.

Le projet de schéma départemental de gestion cynégétique a fait l'objet, conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement modifié par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, d'une consultation du public entre le 5 et le 25 octobre 2020 inclus. 3 personnes se sont manifestés.

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 xx

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/